

# La campagne électorale de mars 1961

## Avant-propos

par Victor CRABBE.

Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique

★

En 1958, l'Institut belge de Science politique a pris l'initiative de consacrer une série d'études à l'analyse et à l'histoire des consultations électorales dans notre pays.

Celles qui se rapportent aux élections du 1<sup>er</sup> juin 1958 ont été publiées dans le tome 7 de la première série de la Bibliothèque de l'Institut belge de Science politique (Bruxelles. Les Editions de la Librairie encyclopédique. 1959).

Les élections législatives du 26 mars 1961 ont donné lieu, de la part des collaborateurs de l'Institut, aux études qu'on va lire.

Notre propos n'est pas de les assortir d'une longue introduction pour les présenter une à une. Nous voudrions plutôt nous contenter d'affirmer la continuité des préoccupations de l'Institut en montrant notamment la liaison qui peut exister entre la consultation électorale du 1<sup>er</sup> juin 1958 et celle du 26 mars 1961.

Du point de vue scientifique, il ne s'agit pas d'une liaison dangereuse.

Lorsque, sous l'angle de la science politique, on étudie le fait et les répercussions d'une élection législative sur la vie politique, on ne peut manquer de faire observer qu'elle vise, dans notre pays comme dans bien d'autres, à déterminer autre chose que la nouvelle composition du Parlement.

Nous l'avons déjà fait remarquer dans notre analyse des événements de la campagne électorale qui a précédé les élections du 1<sup>er</sup> juin 1958 : ce qui joue à l'occasion de nos élections législatives, quoi qu'en disent les publicistes et quel que soit l'intérêt à con-

naître périodiquement la force des partis en présence, c'est bien la composition politique des prochains gouvernements... Du prochain gouvernement, devrions-nous préciser. Car celui-ci tend à subsister lui aussi jusqu'aux prochaines élections, étant entendu qu'il peut faire l'objet de différents remaniements partiels, soit à gauche, soit à droite, soit encore en direction du centre.

Il serait fâcheux de passer sous silence la liaison à établir entre les élections et la formation générale des gouvernements puisque c'est du gouvernement lui-même que peuvent aussi provenir la dissolution du Parlement et le recours aux élections législatives.

Le dernier gouvernement de M. Gaston Eyskens nous en a fourni la preuve incontestable. Son usure et sa perte de légitimité — ce mot doit s'entendre dans son acception sociologique — ont fait plus pour le recours aux élections que ce qu'aurait pu faire la censure du Parlement à son égard.

Il est à remarquer d'ailleurs que cette censure n'a pas été jusqu'à mettre ce gouvernement en minorité parce qu'il se sentait épuisé, voire disloqué.

Le mouvement de grève qui a sévi dans notre pays du 20 décembre 1960 au 15 janvier 1961, a certes entamé sa légitimité, malgré le vote de la *lex par saturam* à laquelle correspond la loi dite unique (1) et qui est devenue la loi du 14 février

(1) Mais elle était plus qu'« unique ». Elle était à la fois une loi de mélange composite et pour le vote de laquelle le gouvernement s'était proposé de recourir à la *procédure expéditive* devant le Parlement. Ces deux traits sont le propre des *leges par saturam* au genre desquelles appartient la loi unique.

1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier.

Mais ce n'est pas seulement à cette loi qu'il faut avoir égard ; c'est à son exécution qu'il importe de songer et plus particulièrement à l'exécution de ses principales dispositions financières.

C'est à leur sujet que le gouvernement s'est enrayé lui-même, suite à l'affirmation en son sein de prises de position contradictoires, à un moment d'ailleurs où à peu près tout le monde ayant des attaches avec la vie politique avait conscience de la proximité des élections.

Et c'est pourquoi le glas a sonné à la fois pour le Gouvernement et pour le Parlement. Le défaut de légitimité qui touchait l'un, a également affecté l'autre. Pour s'en rendre compte, il suffit de se rappeler le regain — sans doute relatif —, dont a bénéficié — et dont avait déjà bénéficié au moins depuis le mois de novembre 1960 — la vie politique au sein de certains partis en raison des options qu'ils avaient à prendre ou des dissensions qu'ils avaient à éviter. L'effort fourni par la grande presse à la veille des élections pour retenir l'attention de l'opinion publique, non pas sur les problèmes de l'heure, mais bien sur des éléments d'histoire politique et de sociologie électorale prouve que l'on croyait devoir partir à la recherche d'un nouveau graal et que l'on attendait beaucoup — à tort ou à raison, mais il s'agissait d'un signe de légitimité que l'on cherchait à leur attribuer par procuration — des nouvelles autorités à mettre en place.

Nous ne serions guère complet dans cet aperçu des événements qui ont entamé la légitimité du gouvernement et qui ont eu leur répercussion sur la vie politique et parlementaire, si nous omettions de mentionner la crise belge qui s'est produite avec l'indépendance accordée au Congo le 1<sup>er</sup> juillet 1960.

L'impossibilité, justifiée ou non, de démissionner en bloc dans laquelle le gouvernement a estimé se trouver en août-septembre 1960 et les mesures prises pour y porter remède, à savoir : le renouvellement partiel de l'équipe gouvernementale (2) et l'accélération précipitée de son activité qui a abouti notamment au dépôt de la loi dite unique, sont certes aussi à l'origine des tensions et des difficultés dont on peut prédire la fin prochaine d'un gouvernement et d'un parlement.

N'hésitons pas également à le relater : on était près, à cette époque, de l'avènement d'un gouvernement de technocrates ou d'hommes d'affaires qui, sous le signe de la temporisation, n'aurait pu cependant différer de beaucoup les élections par rapport à la date à laquelle elles ont été effectivement organisées (3).

Si l'on abandonne le domaine des circonstances ou des événements immédiats pour aborder celui des *causes médiate*s pouvant entrer en ligne de compte pour l'explication de la dernière consultation électorale, il ne serait pas inutile de mentionner ce qui suit :

1. Au cours des années 1958 à 1961, plus encore que de la querelle du recensement linguistique, le gouvernement a perdu une part de sa légitimité dans l'insuffisance des solutions apportées aux problèmes d'économie régionale auxquels, notamment en Wallonie, l'opinion publique a été sensible avec passion et avec ardeur.

La crise charbonnière provoqua, dans le Borinage, une prise de conscience dramatique de l'appauvrissement de la région et de la nécessité de la faire bénéficier de larges impulsions.

De proche en proche, en 1959, au point même d'être érigée en mythe et d'être intégrée à la série des nouvelles notions prestigieuses, celle de région dont on redécouvrit ou dont on sollicita toute la valeur dans le domaine socio-économique, voire politique, fut accréditée par l'opinion wallonne : elle contribua à entretenir un bouillonnement de doléances, de récriminations, de projets et d'idées au regard desquels, il faut bien le reconnaître, l'œuvre législative et surtout l'action gouvernementale appaurent bien souvent incomplètes.

2. Toujours au cours de l'année 1959 et sans que le parti socialiste, qui s'était retiré dans l'opposition, y fût pour quelque chose, tout préoccupé qu'il était de mettre au point, de développer ou de faire

(2) Ont démissionné le 3 septembre 1960 :

MM. les ministres De Schrijver, Scheyven, Behogne et Merchiers.

Ont été nommés ministres à la même date : MM. Urbain, Dequae, Vreven, Declerck, De Grijse, Van Elslande et Delooze.

(3) L'une des dernières manifestations de cette tendance technocratique est contemporaine de l'époque où le cabinet de M. le Premier Ministre Gaston Eyskens s'est enrayé lui-même. On se trouvait alors à quelques jours de la dissolution du Parlement. Cette ultime offensive a donc été entamée, elle aussi, par l'erreur des contre-temps.

comprendre son nouveau programme axé sur des propositions de réforme de structures, un débat s'engagea sur le fonctionnement des institutions et c'est presque un an avant le déclenchement de la crise congolaise que l'on parla pour la première fois en Belgique de l'« usure du gouvernement ». (Voir la Relève du 11 juillet 1959 dont l'éditorial était intitulé : « Usé »).

De ce thème, on ne tarda pas à passer à celui de la crise du régime et à celui de l'indispensable réforme de l'État. Un assez large crédit fut accordé à leur exposé à peu près dans tous les milieux, parce que chacun trouvait l'occasion de s'entendre répéter, sans s'obliger à trop réfléchir, ce qu'il avait déjà bien pu se dire une fois, que ce fût, peu importe, de l'immobilisme ou de l'inefficacité du contrôle parlementaire ou de l'action gouvernementale, des cumuls des gouvernants et des fonctionnaires, du malaise existant dans la fonction publique, dans l'enseignement, à l'armée ou dans la magistrature, ou encore des libertés trop grandes que s'adjugent les groupes de pression.

Toutes ces considérations, sélectionnées ou systématisées à la mesure des options, des sensibilités ou des vicissitudes politiques, ne manquèrent pas d'alimenter les programmes électoraux, une fois la campagne électorale ouverte. Si l'on y eût prêté foi à la lettre, on eût pu croire que tout était à faire ou à refaire en Belgique. Il n'en est pas moins vrai que la plupart de ces « motifs », qu'il serait bon tout de même de soumettre à une analyse scientifique comme les mythes ou la faveur acquise par telle ou telle idée à la mode peuvent l'être — nous évoquons cette question sans pour autant nier la nécessité d'une réforme des institutions mais à partir d'une expérience et d'autres considérations de base — étaient connus de l'opinion avant la crise gouvernementale de mars 1960 ; ils l'ont précipitée ; ils l'ont accentuée ; ils ont contribué à faire d'elle un événement inéluctable et décisif.

3. Mais il serait peu heureux, sous l'angle de la science politique, de considérer comme suffisante cette présentation des faits. On ne peut négliger de se demander s'il est possible de caractériser le comportement des partis politiques — et plus particulièrement celui des partis qui fournissent des hommes à l'équipe gouvernementale — pour se prononcer sur la viabilité de celle-ci.

D'aucuns nous reprocheront peut-être d'avoir

estimé, le 27 juin 1958, que feu le parti libéral, qui avait continué à participer à la direction gouvernementale, ne pouvait avoir que des réactions tardives. Celles-ci ne se sont produites qu'après le 1<sup>er</sup> juillet 1960. Et encore, elles n'ont pas eu pour effet d'obliger les ministres libéraux — tous les ministres libéraux — à démissionner. Cet événement ne s'est produit qu'après le vote de la loi unique en février-mars 1961.

Quant au parti social-chrétien, qui est loin d'être un parti monolithique, il est incontestable que deux tendances opposées n'ont pas tardé à le travailler. Il en a été ainsi dès le règlement de la question scolaire, suite au vote de la loi du 29 mai 1959 entérinant le pacte scolaire. N'est-ce pas déjà à cette époque ou dans les premières semaines qui l'ont suivie que l'opinion a été avertie d'un malaise au sein même du parti social-chrétien ? Le mirage d'une possibilité d'en arriver sinon à la constitution, du moins à la reconnaissance d'un certain travailisme belge était apparu à l'horizon, ce qui impliquait soit une réorientation de l'action, ou une révision de l'équipe gouvernementale, soit encore et surtout — telle est l'interprétation des faits pour laquelle nous optons — une certaine coordination de l'action des deux grandes centrales syndicales, la C.S.C. et la F.G.T.B.

Un observateur politique doit toujours être attentif aux modalités de l'action syndicale pour saisir sur le vif l'origine de certaines attitudes politiques. Telles celles que le président du parti social-chrétien, M. Théo Lefèvre, a prises publiquement, dès la fin mai 1960. Elles se situent, ne l'oublions pas, dans un contexte socio-politique où l'on voit les syndicats chrétiens harceler le gouvernement... avant de céder la place aux syndicats socialistes (tout en prenant la précaution formelle de se distinguer d'eux et peut-être même de les laisser aller plus loin qu'eux mais apparemment, c'est-à-dire spectaculairement, avec tous les risques que n'importe quel spectacle comporte) (4).

\*  
\*\*

Avant d'écrire cet avant-propos, nous avons cru pouvoir assumer notre tâche de simple chroniqueur

(4) Comme autre manifestation ou entreprise spectaculaire, il y a lieu de citer l'« Opération Vérité » entreprise par l'Action Commune Namuroise et principalement par M. André Genot. Son point culminant a été atteint à Namur le 20 octobre 1960

des événements de la campagne électorale comme nous l'avions fait au tome 7 de la 1<sup>re</sup> série de la Bibliothèque législative du 1<sup>er</sup> juin 1958.

Mais si nous nous étions engagé dans cette voie, ou bien, nous aurions empiété, plus qu'auparavant sur la matière des articles que nous ont remis les distingués collaborateurs de l'Institut, ou bien nous aurions laissé nos lecteurs sur leur faim.

Non vraiment, à part l'ambiance générale à laquelle nous avons fait allusion ci-dessus au point 2, nous n'aurions pas eu grand-chose à dire. La campagne électorale a été très calme et, peut-être même, volontairement plus courte et plus disciplinée que précédemment. Certains meetings ont été cependant plus suivis et mieux organisés que ceux des campagnes électorales antérieures. De-ci, de-là, des modalités nouvelles de propagande électorale ont fait leur apparition.

A Anvers, des chars ont circulé dans la ville avec des représentations scéniques. Dans de petites villes de province, la technique du music-hall a été expérimentée. A Bruxelles, les « abstentionnistes », dont les résultats électoraux attestent l'augmentation en nombre, ont créé quelques incidents anodins : ils ont fait les frais d'une dizaine de mètres de toile blanche sur laquelle ils avaient peint le mot « abstention » et qu'ils ont perdue après l'avoir hissée au sommet de l'arcade du Cinquantenaire.

Le processus des événements qui prennent place au cours de la campagne électorale, confirme la théorie que nous en avons faite précédemment. Dans le domaine des affiches, ce sont celles des partis et non celles des candidats, sous réserve de ce que nous dirons ci-après de deux d'entre eux, qui sont prédominantes, avec ou sans numéro de scrutin et même avant le tirage du numéro des listes.

Les petits partis « ratissent » mieux leurs régions que les grands et ils s'y prennent plus tôt.

Certains grands partis ont lancé plusieurs « trains » d'affiches. L'un de ces partis — le parti social-chrétien — n'a pas reproduit les mêmes thèmes de propagande sur sa deuxième série de grandes affiches.

A l'allusion faite à tel ou tel événement de la grève de décembre — de décembre 1960-janvier 1961 — dans lequel feu le parti libéral avait trouvé, lui aussi, une certaine inspiration en lui donnant pour toile de fond, un décor plus prestigieux que celui d'une simple scène de rue (5), le parti social-chrétien a substitué l'image d'une équipe de football manœuvrant avec jeunesse et dynamisme pour arriver au but : celui de la victoire, une victoire quelque peu entamée.

La veille des élections, de petits ballons de football ont été distribués aux enfants qui furent aussi gratifiés de ballons rouges, bleus ou verts, tandis que leurs parents déjà avaient reçu, de la part du parti socialiste, un avertissement extrait de rôle leur indiquant ce qu'ils auraient à payer au titre d'impôts en vertu de la loi unique.

Comme faits nouveaux se situant en marge des événements mineurs que nous venons de rapporter, il nous incombe de signaler la propagande spectaculaire réalisée par la voie d'affiches géantes, que les nouveaux présidents respectifs du parti social-chrétien et du parti libéral, qui a fait peau neuve sous la dénomination de parti de la liberté et du progrès, MM. Vanden Boeynants et Vanaudenhove ont eu l'occasion de pratiquer sur une grande échelle (c'est le cas de le dire).

Etait-ce déjà le présage de leur accession à la direction de leur parti ? Nous sommes près de le croire.

---

(5) Ce décor est en effet celui d'une église qui, peut-être, rend compte de l'appel lancé dès l'ouverture de la campagne électorale aux électeurs ayant des convictions religieuses.

